

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 3 (1893)
Artikel: Contribution à la sigillographie de l'ancien diocèse de Lausanne
Autor: Mayor, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTRIBUTION A LA SIGILLOGRAPHIE

DE

L'ANCIEN DIOCÈSE DE LAUSANNE

Les auteurs qui ont étudié la sigillographie de l'ancien évêché de Lausanne, n'en ont élucidé, jusqu'ici, que certains points spéciaux. Aucun travail d'ensemble n'a paru et si quelques séries, plus ou moins complètes, ont eu le privilège de donner naissance à d'intéressantes monographies, le nombre des sceaux non publiés est toujours considérable; le champ, très vaste, doit fournir encore d'abondantes moissons. Ce n'est point que la sphragistique soit dédaignée dans le pays de Vaud; elle y possède, au contraire, de fervents adeptes et ce sera la tâche de l'un d'eux de préparer un recueil des monuments sigillographiques du vénérable diocèse, analogue aux *Siegelabbildungen* qui accompagnent les *Urkundenbücher*, en cours de publication, de Bâle et de Zurich. Plus heureux que son voisin, le siège épiscopal de Genève a possédé, en Blavignac, un chercheur zélé et un sigillographe ingénieux et nous savons que l'œuvre ébauchée par lui a été reprise récemment. C'est une raison de plus pour que les érudits vaudois, fribourgeois, bernois, neuchâtelois et soleurois se mettent à l'œuvre.

Sans vouloir le moins du monde entreprendre la rédaction de ce recueil, il peut être utile de mettre au jour des matériaux qui pourront servir à la construction de l'édifice. C'est ce que nous prenons la liberté de faire en publiant quatre sceaux inédits appartenant au diocèse de Lausanne, celui d'un doyen d'Ogoz et trois autres des comtes de Gruyère. *Pl. VII.*

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève possède une charte qui a été publiée par M. l'abbé Gremaud, dans ses *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*⁽¹⁾. C'est un acte par lequel le comte Pierre, du consentement de ses neveux Pierre, seigneur du Vanel, et Jean, seigneur de Montsalvens, exonère, sous diverses conditions, ses sujets de la chàtellenie d'Oyez (Château-d'Œx) de certains impôts et prestations, en considération des services multiples qu'ils lui ont rendus et, notamment, d'un prêt de 1000 livres de Lausanne. L'acte fut passé au mois d'août 1341, par les soins d'Aymon de Vallier, clerc du comte.

Si le document lui-même est connu, les sceaux qui l'accompagnent ne le sont pas et c'est le moment, pensons-nous, de les faire connaître, car leur état de conservation est déplorable. Pour marquer, d'une façon plus formelle encore, l'estime dans laquelle il tenait ses fidèles sujets d'Oyez, le comte de Gruyère fit sceller la charte qu'il leur octroya, non seulement par ses neveux, qui en avaient, eux, le droit et le devoir, mais encore par les deux principaux personnages ecclésiastiques du comté, le doyen d'Ogoz et le prieur de Rougemont, dont le témoignage devait confirmer la bonne foi de leur souverain⁽²⁾. Le sceau du prieur de Rougemont a malheureusement disparu et sa place seule est marquée par la queue de parchemin à laquelle il était appendu.

Voici la description des quatre sceaux conservés en tout ou en partie, description qui sera suivie, pour chacun d'eux, des éclaircissements nécessaires. Nous les rangeons dans l'ordre hiérarchique ; c'est ainsi qu'ils pen-

(1) *Les Monuments de l'histoire du comté de Gruyère et d'autres fiefs de la maison souveraine de ce nom*, rassemblés par J.-J. Hisely et publiés par M. l'abbé J. Gremaud, forment les tomes XXII et XXIII des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande* (Lausanne, 1867 et 1869, in-8°) et la suite de l'*Histoire du comté de Gruyère* par J.-J. Hisely, t. IX, X et XI de la même collection (Lausanne, 1851, 1855 et 1857, in-8°). La charte qui nous occupe est imprimée sous le n° 207 dans le t. I, 2^e part., des *Monuments*, p. 475. Nous citons ces ouvrages une fois pour toutes ; il aurait fallu, sans cela, les indiquer à chaque page et même plusieurs fois par page.

(2) L'acte est souscrit en ces termes : « In quorum omnium premissorum robur et

dent à la pièce originale, la place d'honneur, celle occupée par le sceau du suzerain, se trouvant au commencement et non au centre, comme on le voit très fréquemment.

I. — Sceau de Pierre III, comte de Gruyère (1304-1342).

Pl. VII, fig. 1.

(† S). P (etri c) OMI (ti) S (Gr) VE (rie) MILITI (s) ⁽¹⁾
(† *Sigillum Petri, comitis Gruerie, militis.*)

Ecu aux armes de Gruyère dans un encadrement quadrilobé entouré d'un grènetis. Les quatre demi-cercles sont séparés par quatre pointes et les triangles irréguliers laissés libres entre ces demi-cercles et ces pointes, ainsi que l'intérieur de ces dernières, sont tréflés. Dans les quatre lobes se trouvent des animaux fantastiques, oiseaux à têtes de griffons avec des fleurs au bec ; il y en a deux, adossés, dans le lobe inférieur. Traces d'un grènetis comme bordure. Au revers une simple dépression circulaire produite avec le doigt.

Sceau rond. Diamètre actuel : 0,040 environ, qui devait être, le sceau étant entier, de 0,043 ou 0,044. Cire jaune devenue verdâtre aux cassures ; double queue de parchemin émanant de l'acte et partagée en croix dans l'intérieur du sceau.

Ce sceau, dont la matrice devait être très artistement gravée, a particulièrement souffert ; la restitution de la légende très fruste s'opère, cependant, sans difficulté et

testimonium, Nos Petrus, comes et dominus Gruerie, Petrus de Gruerie, dominus de Vanello et Johannes de Gruerie, dominus de Monsalvein, eius nepotes, milites predicti, sigilla nostra apposimus huic scripto et ad maiorem roboris firmitatem Nos prefati Petrus, comes Gruerie, Petrus et Johannes, milites, eius nepotes predicti, sigilla venerabilium virorum et discretorum domini Richardi, decani de Ogo et domini Nycholay Psalterii, de Lausanna, prioris Rubeimontis, una cum sigillis nostris predictis apponi rogavimus huic scripto. Et nos Richardus, decanus de Ogo et Nicholaus Psalterii, de Lausanna, humilis prior Rubeimontis, prenominati, ad requisitionem et preces dictorum domini comitis Gruerie, domini Petri et domini Johannis, militum, eius nepotum, nobis oblatas et relatas per Aymonem de Vallier clericum dicti domini Petri, comitis Gruerie, juratum nostrum, cui super hiis vices nostras comissimus et eidem fidem plenarum adhibemus sigilla nostra una cum sigillis predictis apposimus huic scripto in testimonium omnium premissorum.

(1) Les lettres placées entre parenthèses sont celles qui manquent absolument sur les originaux et que nous restituons.

les lettres placées entre parenthèses sont bien certainement celles que l'on pourrait lire sur une empreinte complète, précédées d'une croisette. Les caractères, bas et larges, n'ont pas les formes spéciales de la gothique capitale, si ce n'est peut-être les E qui paraissent avoir été ronds (E); c'est, du moins, ce que peuvent faire supposer les traces, excessivement vagues, qui subsistent du second E du mot Gruerie. L'armoirie ne présente ici d'autre particularité que la position de la grue qui est au repos, les deux jambes rapprochées l'une de l'autre et les ailes repliées, contrairement à la manière généralement adoptée — même au XIV^e siècle — de représenter cet oiseau.

Pierre III, comte de Gruyère, succéda à son grand-père Pierre II (1270-1304), après avoir dirigé en fait le comté pendant les dernières années de celui-ci; Pierre III ne doit pas être confondu avec son père Pierre-le-Jeune, mort en 1283, qui porta aussi le titre de comte de Gruyère, sans exercer le pouvoir. Il ne rentre pas dans notre cadre d'écrire l'histoire des personnages dont les sceaux nous occupent, nous renvoyons pour cela aux excellents travaux de Jean-Joseph Hisely et de M. l'abbé Grémaud. Nous nous bornerons à dire que le règne de Pierre III ne fut pas sans gloire, qu'il se signala par d'excellentes mesures d'administration intérieure et guerroya à droite et à gauche. La charte qu'il donna en 1341 aux gens de Château-d'Œx fut l'un de ses derniers actes; il eut pour successeur son neveu, Pierre IV, fils de Rodolphe, seigneur de Montsalvens et du Vanel, son frère.

II. — Sceau de Pierre de Gruyère, chevalier, seigneur du Vanel. Pl. VII, fig. 2.

(+ S . P . d . Gruer) IÆ : D (ni d.) : VANELLO .
(+ *Sigillum Petri de Grueria, domini de Vanello.*)

Écu aux armes de Gruyère sommé d'un rameau à double feuille et accompagné de deux chimères rampantes, le tout dans un grènetis. Traces d'un grènetis comme bordure. Au revers une dépression comme au sceau précédent.

Sceau rond. Le diamètre primitif, 0,030, peut être encore mesuré. Cire jaune. Queue de parchemin disposée comme au N^o I.

L'état de conservation, tout en étant fâcheux, est meilleur cependant que celui du N^o I, l'aspect général est plus net, les arêtes plus vives. Pas plus que pour le sceau de Pierre III, il n'y a difficulté à restituer la légende de celui-ci ; les espaces privés de lettres ne permettent pas d'autre lecture que celle que nous donnons. Les caractères appartiennent bien, ici, au type gothique majuscule. Le graveur n'a pas jugé bon de décliner le nom de Gruyère, comme cela a été fait pour le sceau de Pierre III ; c'est une anomalie que l'on rencontre fréquemment sur les sceaux les plus divers. Quant à la grue, elle se rapproche davantage du type héraldique (les ailes éployées, la patte dextre levée) sur le sceau de Pierre du Vanel et elle y est fort bien dessinée, occupant le plus grand espace possible du champ de l'écu⁽¹⁾.

Pierre de Gruyère, chevalier, seigneur du Vanel, fils aîné de Rodolphe, seigneur de Montsalvens et du Vanel, succéda à son oncle Pierre III, sous le nom de Pierre IV (1342-1365) ; il suivit les traditions glorieuses de son prédécesseur. C'est sous son règne que le comte de Savoie accorda à la ville de Gruyère une charte de franchises analogues à celles de Moudon. Il eut pour successeur son fils Rodolphe IV (1365-1403).

(1) On trouve dans le t. XIII du *Schweizerische Geschichtsforscher* (Berne, 1846, in-8°), un mémoire anonyme intitulé : *Die Grafen von Greyers* et qui est accompagné d'une planche de sceaux, fort mal dessinés du reste. La fig. 1 représente un sceau de Pierre du Vanel, très différent de celui que nous décrivons et qui porte une brisure, une rose placée dans le canton senestre du chef, en arrière de la tête de la grue. Ce sceau est probablement antérieur au nôtre, mais la mauvaise qualité du dessin et le silence du texte ne nous permettent pas de rien préciser à cet égard.

III. — Sceau de Jean I, chevalier, seigneur de Montsalvens.

Pl. VII, fig. 3.

(+) § : IO (h. d. Gr) ∇ (eri) H · MIIIGIS

(+ *Sigillum Johannis de Grueria, militis.*)

Ecu aux armes de Gruyère dans un encadrement formé de six arcatures cintrées et tréflées, dans un grènetis. Traces d'un grènetis comme bordure. Dépression au revers.

Sceau rond. Diamètre : 0,026. Cire jaune. Queue de parchemin disposée comme au Nos I et II.

La légende, écrite en caractères gothiques majuscules, bien que moins complète, est aussi facile à reconstituer que celles des sceaux précédents. La grue est également dessinée avec art. L'écu présente une particularité que l'on n'observe sur aucun autre sceau des dynastes de Gruyère ou des branches cadettes de leur maison ; entre la tête et les ailes ouvertes de la grue, et touchant l'une et les autres, se trouve une croisette dont les branches paraissent inégales. Est-ce une brisure propre aux seigneurs de Montsalvens, ou simplement une sorte d'aigrette appartenant à la grue elle-même et dont certaines espèces de ce genre d'échassiers sont pourvues ? Si c'est une brisure appartenant aux Montsalvens, et cela nous paraît évident, elle ne ressemble point à celle que donne le P. Apollinaire⁽¹⁾, qui est une molette d'or placée au canton dextre du chef, devant la tête de la grue.

La planche du mémoire déjà cité, publié dans le *Schweizerische Geschichtsforscher*, renferme une *fig. b*, représentant le sceau de Jean de Montsalvens (1447-1464), fils du comte Antoine et père du comte Jean I de Gruyère, qui offre une troisième brisure des Montsalvens ; le champ de l'écu est semé de croisettes sans nombre, tandis que le sceau de François de Montsalvens (*fig. c*), mort en 1550,

(1) *Armorial historique du canton de Fribourg*. [S. l.], 1865, in-4°, pl. 11.

fils du comte Jean II de Gruyère, porte comme brisure une étoile à six rais, la molette de l'*Armorial* du P. Apollinaire. Ceci prouve, une fois de plus, qu'il n'y avait pas, au moyen âge, de règles fixes pour le blason.

Ce second neveu de Pierre III n'a pas régné ; Jean de Gruyère a porté le titre de comte comme jadis Pierre-le-Jeune, son grand-père, et il prit une large part au gouvernement pendant le règne de son frère, Pierre IV. Il mourut avant 1371.

IV. — Sceau de Richard d'Estavayer, doyen d'Ogoz.

Pl. VII, fig. 4.

(+ S. Rychardi d. E) S^{T} (*écu*) $\text{AV. DECANUS} \cdot \text{D}$ (*Ogo*)
(+ *Sigillum Rychardi de Estavaye, decani de Ogo.*)

Ce sceau est le plus endommagé des quatre. Figure en pied et de face d'un saint nimbé, paraissant tenir de la main droite un bâton quelconque, la gauche étant ramenée contre la poitrine ; à sa droite, dans le champ, un croissant de lune, à sa gauche une étoile, au bas un écu complètement fruste. Grènetis en bordure.

Contresceau : (Deca) $\text{D}^{\text{E}} \text{CANUS} \cdot \text{D}^{\text{E}} \cdot \text{O}$ (*go*)

(*Decanatus de Ogo.*)

Une grande S^{f} dans un grènetis.

Sceau ogival. Hauteur actuelle : 0,038, qui devait être de 0,040 primitivement ; largeur actuelle : 0,027, ancienne : 0,030 au moins. Le contresceau, rond, a 0,022 de diamètre environ. Cire verte, double queue de parchemin émanant de l'acte.

C'est le seul, des quatre sceaux dont nous nous occupons, pour la légende duquel il y ait quelques difficultés de lecture. La partie droite (à la droite du lecteur) étant presque complètement détruite, il faut, pour la restituer, procéder par intuition en se servant des moindres traces de lettres, traces qui se résument, en somme, à fort peu de chose, à la présence de vestiges, non pas même très

sûrs, de l'R initial de Rychardi ; et sans la souscription de l'acte qui indique formellement que le doyen Richard l'a scellé, il ne serait pas même possible de fixer l'attribution de ce sceau ; c'est dire que si nous avions affaire à une empreinte détachée et aussi mal conservée, toute tentative de détermination serait vaine. La fin de la légende manque également, mais le mot OGO a seul pu exister en cet endroit, de même, qu'au commencement, une croisette et le prénom complet du titulaire du sceau ; la légende du contresceau peut aider ici à compléter celle du sceau. Quant à l'identification du saint personnage qui occupe le champ, il faut y renoncer, ses attributs n'étant plus distincts ; ce ne peut être, en tout cas, l'un des rares saints Richard que relève l'hagiographie romaine, aucun de leurs symboles ne pouvant s'appliquer aux traces que l'on observe sur notre sceau ; ce sera plutôt le patron du décanat d'Ogoz⁽¹⁾, peut-être même un saint particulièrement vénéré par la famille d'Estavayer à laquelle appartenait le doyen Richard.

Les astres gravés aux côtés de ce patron ne se rapportent point à lui, car l'on voit très fréquemment le soleil, la lune ou les étoiles reproduits sur des sceaux, sans qu'on puisse établir une corrélation quelconque entre ces figures et le sceau lui-même. C'est toujours, cependant, sur des sceaux ecclésiastiques et, plus particulièrement, sur des sceaux appartenant au clergé régulier, aux chapitres et aux couvents, que l'on remarque de telles représentations. Il y a là une règle très généralement suivie et qui, croyons-nous, n'a pas encore été expliquée, si tant est qu'elle mérite une explication et qu'il ne s'agisse pas d'une simple ornementation ; on a pu utiliser le soleil, la lune ou les étoiles pour remplir les vides du champ, comme on l'a fait, si fréquemment, avec des fleurs de

(1) Mais quel est ce patron ? Il n'est mentionné nulle part ; le patron de Château-d'OEx, saint Donat, est-il en même temps celui du décanat qui avait cette localité pour chef-lieu ? Nous ne savons et, par la même raison qui nous empêche de le faire pour saint Richard, nous ne pouvons attribuer à saint Donat l'image gravée sur le sceau du doyen d'Ogoz.

lys, des fleurons, des armoiries, etc., sur les sceaux des laïques.

L'écu placé au bas du sceau portait sans aucun doute les armes de la famille d'Estavayer, qui sont : *pallé d'or et de gueules de six pièces, à la fasce d'argent chargée de trois roses de gueules brochant sur le tout*; il n'en reste absolument rien.

Quant au contresceau, la légende en est presque intacte; la grande S centrale doit être prise pour l'initiale de *Sigillum*, de *Secretum* (car on a souvent confondu le sceau secret avec le contresceau), ou de *Signum*, mots qui ont tous servi, avec d'autres qui ne commencent pas par une S, à désigner le contresceau, le premier ayant été principalement employé à partir du XIII^e siècle, et commencera ainsi la légende qu'il faudra lire : *Sigillum (secretum ou signum), decanatus de Ogo*. Cette disposition n'est pas fréquente.

Comme on le voit, c'est le sceau propre du décanat qui a servi à contresceller le sceau particulier du doyen, celui-ci ne possédant sans doute pas un contresceau gravé à son nom ou à ses armes. On trouve de nombreux exemples de cette manière de procéder, principalement dans les sceaux ecclésiastiques; c'est ainsi qu'un abbé contrescellera avec le sceau de l'abbaye dont il est le chef, etc. La question du contresceau est, du reste, très complexe; nous ne pouvons, cela va sans dire, la traiter ici.

Le décanat d'Ogoz était l'un des plus grands du diocèse de Lausanne; situé entre les décanats de Vevey, d'Avenches, de Fribourg et de Berne et la limite septentrionale du diocèse de Sion, il renfermait, par conséquent, une grande partie du canton de Fribourg actuel et le Pays-d'En-haut, soit les comtés de Gruyère et de Romont. Son nom dérive de *Hoch-gau*, haut pays, que les habitants écrivirent Hogo, Osgo, puis Ogoz; cette appellation a été

conservée jusqu'à nos jours pour le district de Château-d'Œx.

Le pays d'Ogoz fut d'abord gouverné par un comte qui prit, entre 1160 et 1162, le titre de comte de Gruyère. Les doyens d'Ogoz jouirent toujours d'une grande faveur à la cour des comtes de Gruyère, et cela se conçoit puisque le territoire gruérien tout entier était soumis à leur autorité spirituelle et que ces dignitaires, appartenant généralement aux meilleures familles du diocèse, se trouvaient, comme nous l'avons dit, à la tête de l'administration ecclésiastique du comté. Ils contresignaient et scellaient presque toujours les actes importants du suzerain; auprès duquel ils paraissent avoir rempli l'office de chanceliers.

Nous savons peu de choses sur Richard d'Estavayer, doyen d'Ogoz; il devait être, en cette qualité, chanoine de Lausanne, mais on ne le trouve dans aucun nécrologe. Il scelle, en 1328, le testament du comte Pierre III et d'autres chartes du même prince en 1324, 1326, 1334, 1335, 1336, 1337, 1340 et 1341. La puissante maison d'Estavayer, à laquelle appartenait Richard, avait donné déjà un chef au décanat d'Ogoz, Aymon, qui vivait en 1309 et 1319 et paraît avoir été le prédécesseur immédiat de Richard. D'autres Estavayer furent chanoines de Lausanne et de Sion, prieurs de Romainmotier et de Broc, seigneurs de divers lieux et prêtres de divers grades; l'un d'eux fut évêque de Belley, d'autres baillis de Vaud. Le plus connu fut ce Conon d'Estavayer⁽¹⁾, fils de Renaud II, prévôt de la cathédrale de Lausanne, à qui l'on doit la fameuse Chronique connue sous le nom de *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*⁽²⁾.

Il existe peut-être d'autres exemplaires, aussi bien et mieux conservés, et qu'il eut été plus profitable d'exa-

(1) *Gallia christiana*, t. XV, Paris, 1860, col. 381.

(2) *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. VI. Lausanne, 1851, in-8°.

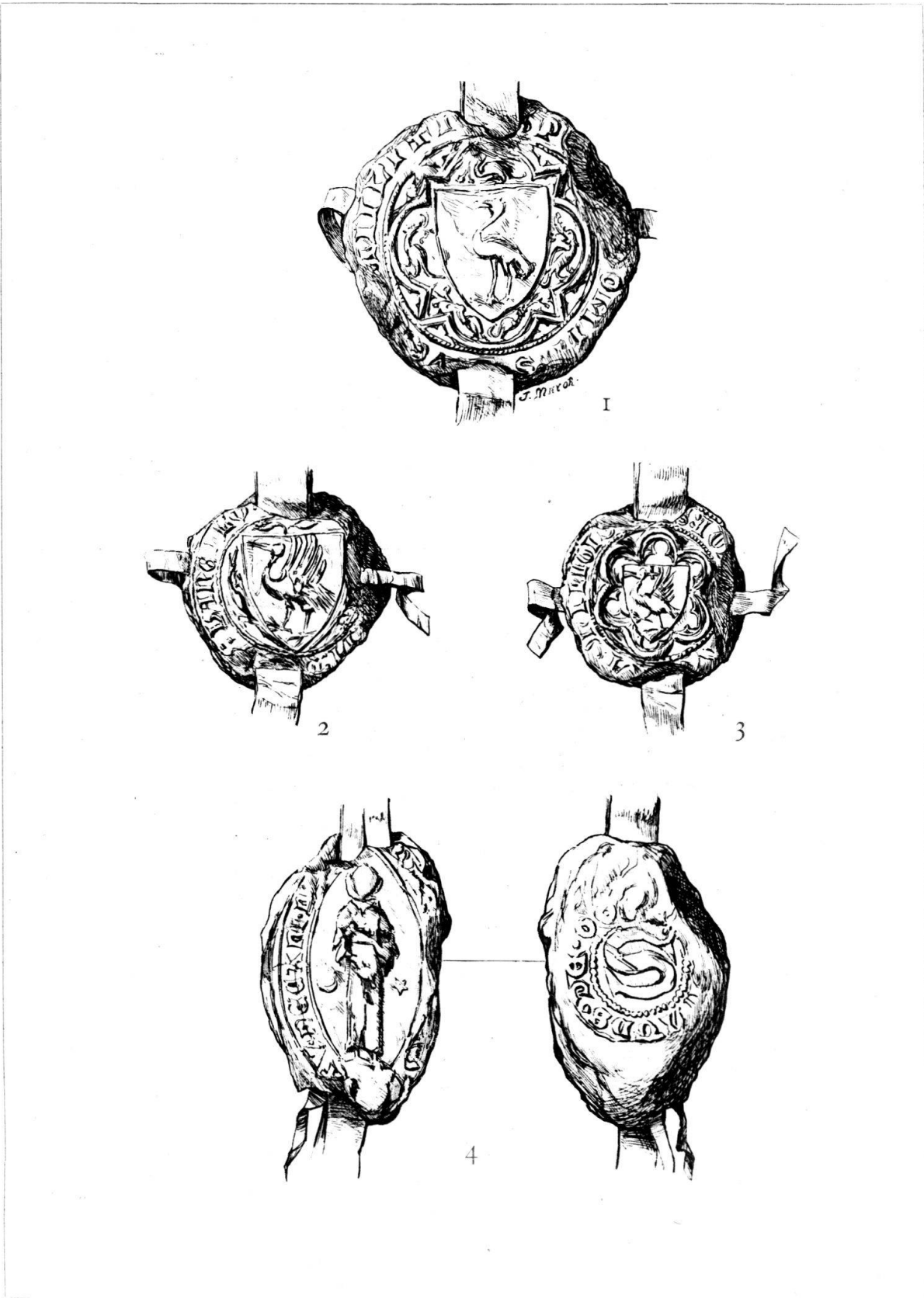
miner, des sceaux que nous venons de décrire ; rien n'est moins sûr cependant et, comme l'état de vétusté de ceux que nous avons entre les mains peut en amener très rapidement la destruction complète, nous avons pensé qu'il valait mieux les décrire pendant qu'il en reste quelque chose⁽¹⁾.

Si, plus tard, on exhume des archives où elles dorment quelques empreintes bien conditionnées⁽²⁾, ce sera affaire à l'un des érudits auxquels nous faisons appel au début de ce modeste travail, de rectifier ou de confirmer nos lectures et nos appréciations.

J. MAYOR.

(1) Nous avons dit que le cinquième sceau, celui du prieur de Rougemont avait entièrement disparu. Nous ne pouvons donc plus que déplorer cette perte. Le prieuré de Rougemont (St-Nicolas), complètement ruiné aujourd'hui, appartenait à l'ordre de Cluny, dont les religieux ont défriché les vastes espaces incultes situés entre les deux ruisseaux du Flendru, dans la vallée de Gessenay, non loin du Vanel. Un important village s'était établi autour du monastère dont la fondation remonte à l'an 1080. Le chef du prieuré de Rougemont, a toujours été, après le doyen d'Ogoz, le premier personnage religieux du comté de Gruyère et, comme celui-ci, on le voit fréquemment contresigner les actes du comte ou de ses parents. Le prieur qui scella la charte de 1341, se nommait Nicolas Psalteri : il était de Lausanne et on le voit témoigner dans divers actes en 1331, 1333 (paix entre l'évêque de Lausanne et le comte de Gruyère), 1336, 1338 et 1339. C'est tout ce que nous savons sur lui (*Monuments*, t. I, *passim*, E.-F. von Mülinen, *Helvetia sacra*, 1^{re} partie, Berne, 1858, in-4°, p. 144, le doyen Bridel, *Chartre sur la fondation de l'église de Château-d'OËr, avec des remarques*, dans : *der Schweizerische Geschichtsforscher*, 2^e vol., Berne, 1817, in-8°, p. 232 et suiv., à la p. 248, en note, liste des prieurs de Rougemont).

(2) L'éditeur des *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère* a accompagné les chartes qu'il a publiées *in extenso* ou sous forme de régestes et d'extraits, de quelques indications sigillographiques, indications malheureusement très sommaires, qui non-seulement ne permettent pas de se rendre un compte exact du type des sceaux, mais encore ne nous apprennent pas toujours à qui étaient les sceaux ; il est vrai qu'elles se rapportent, pour la plupart, à des fragments ou même à d'informes vestiges. Nous relevons, dans ces notes, sans compter les exemplaires que nous avons décrits : 16 empreintes du sceau du comte Pierre III, 14 empreintes de celui de son neveu Pierre du Vanel, 1 d'un sceau du même devenu comte (Pierre IV), 6 du sceau de Jean de Montsalvens, frère du précédent, 4 du sceau de Richard, le doyen d'Ogoz, et 1 du sceau de Nicolas Psalteri, prieur de Rougemont. Mais, nous le répétons, bon nombre de ces empreintes sont qualifiées de fragments et celles qui sont dites *conservées* ne nous paraissent pas devoir l'être d'une façon remarquable. C'est le cas pour les quatre empreintes que nous avons entre les mains. Si l'on tient compte, de plus, du fait que, parmi ces exemplaires, il peut s'en trouver de plusieurs types pour un même personnage et de celui-ci que depuis le temps où les *Monuments* ont vu le jour (il y a vingt-cinq ans), les sceaux se sont détériorés de plus en plus, on pensera que les quelques pages qui précèdent ne seront pas absolument inutiles pour la sigillographie de l'ancien diocèse de Lausanne. Si sommaires qu'elles soient, ces indications sigillographiques permettent cependant certaines constatations intéressantes ; celle-ci en particulier : Que Pierre du Vanel et Jean de Montsalvens ne possédaient pas de sceaux propres en 1309 ; cette année-là ils font sceller un acte à leur place par Aymon d'Estavayer, doyen d'Ogoz et Michel Godefroid, curé de Gyens « quia sigilla propria non habemus » (*Monuments*, t. I, 1^{re} part., p. 79). En 1312, Jean n'en a point encore, tandis que son frère en est pourvu et il fait authentifier sa signature par son oncle, le comte Pierre III, qui appose son sceau à un acte passé au mois d'octobre (*Ibid.*, p. 82). Ce n'est qu'en 1322 que Jean de Montsalvens scelle avec son sceau propre (*Ibid.*, p. 91). Et rien ne nous dit que les premiers sceaux de ces deux seigneurs soient du même type que ceux qu'ils employaient en 1341 ; il est plus probable qu'il n'en est rien ; nous avons vu, en tout cas, deux sceaux différents de Pierre du Vanel, celui qui est décrit et figuré dans la présente notice et celui qui est figuré dans le *Schweizerische Geschichtsforscher*.



SCEAUX INÉDITS

DES COMTES DE GRUYÈRE ET DU DOYEN D'OGOZ